

Application CHASSADAPT

Notice de connexion

Pré-requis :

Pour que le chasseur puisse être en mesure de se connecter à l'application CHASSADAPT, il faut obligatoirement :

- Que le chasseur ait effectué une validation pour la saison 2018-2019.
- Que la Fédération vérifie qu'elle ait bien transmis la validation du chasseur au Fichier Central pour la saison 2018-2019.

En effet : **l'application CHASSADAPT fonctionne en lien avec le Fichier Central des validations du permis de chasser**, qui est le seul point d'entrée (et de contrôle) pour que le chasseur puisse se connecter.

Si la validation 2018-2019 du chasseur n'est pas transmise au Fichier Central, il ne sera pas reconnu par l'application et ne pourra pas se créer de compte.

- L'application CHASSADAPT doit obligatoirement, pour fonctionner, être installée sur un smartphone **Android équipé de la version 5.0 ou plus**, ou **Apple équipé de l'iOS 10 ou plus**.

1) Espèces pouvant être déclarées sur l'application

Actuellement, 7 espèces peuvent être déclarées sur l'application :

- Oie cendrée
- Courlis cendré
- Barge à queue noire
- Fuligule Milouin
- Tourterelle des bois
- Grand tétaras
- Bécasse des bois : attention : pour cette espèce, la déclaration est ouverte uniquement aux 1 000 testeurs « déclarés » dans l'application.
⇒ Seuls ces chasseurs autorisés pour la bécasse dans la base FNC peuvent déclarer la bécasse via l'application. En dehors de ces 1 000 chasseurs, l'application n'est pas ouverte à la déclaration.

2) Télécharger l'application

Le téléchargement se fait :

- Soit à partir des stores GooglePlay et AppleStore en recherchant « CHASSADAPT »
- Soit via les liens suivants :

Androïd : <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.fnc.hunter>

Apple : <https://itunes.apple.com/fr/app/chassadapt/id1434665762>

Questions / Réponses :

- « Pas de téléchargement possible » :

A vérifier : certains chasseurs pensent que l'application est téléchargeable sur ordinateur. Alors que cette application est uniquement accessible via un smartphone.

A vérifier : il faut avoir le réseau Internet sur son Smartphone avec une connexion réseau Wifi / ou 3G / ou 4G

A vérifier : que la bonne orthographe ait été utilisée pour nommer l'application : « CHASSADAPT »

3) Créer un compte

Pour pouvoir créer son compte, le chasseur doit obligatoirement avoir validé son permis de chasser pour la saison pour laquelle il veut utiliser CHASSADAPT.

⇒ C'est son identifiant Guichet Unique qui lui permettra de créer son compte.

a) Le chasseur doit en premier lieu cliquer tout en bas de l'écran de connexion sur « Créer mon compte », ceci avant même de renseigner les champs « identifiant GU », « date de naissance » et « mot de passe »,

Questions / Réponses :

- « Je n'arrive pas à me connecter »
- « Mon identifiant GU n'est pas reconnu » (ex : affichage du message : aucune correspondance avec le fichier national des chasseurs »)

A vérifier : le bouton « créer mon compte » étant situé tout en bas de l'écran, il peut ne pas être visible facilement.

Le chasseur croit pouvoir se connecter à l'application en remplissant les champs et en cliquant sur « Se connecter » au lieu de cliquer sur « Créer mon compte ».

⇒ Le bouton « Se connecter » ne peut pas être activé lors d'une première utilisation. Il est destiné à servir lorsque le chasseur a déjà créé son compte et souhaite se connecter. La confusion entre « Se connecter » et « Créer mon compte » est fréquente.

⇒ Le chasseur croit que son identifiant GU n'est pas reconnu car il a renseigné l'identifiant avant de créer son compte.

Nota : si le chasseur dit que son identifiant n'est pas reconnu, il peut aussi avoir déjà créé son compte mais avec une erreur d'identifiant. Dans ce cas voir ci-dessous, point b)

b) Le chasseur doit ensuite renseigner les champs suivants qui s'affichent sur l'écran :

- identifiant GU
- Date de naissance
- Création d'un mot de passe à 6 chiffres

Questions / Réponses :

- « Mon identifiant GU n'est pas reconnu » (ex : affichage du message : aucune correspondance avec le fichier national des chasseurs »)

Demander au chasseur s'il a déjà créé son compte, ceci en utilisant le bouton « Créer mon compte »

Si le chasseur a effectivement créé un compte :

- La FDC doit vérifier l'identifiant GU utilisé pour se connecter avec celui figurant sur sa « Fiche Chasseur » dans le logiciel Guichet Unique.
- Si ces données sont les mêmes, cela indiquerait un autre problème. La FDC doit alors transmettre ses noms et prénoms + l'identifiant + date naissance à la FNC afin qu'elle vérifie que ce sont les mêmes que ceux enregistrés dans le Fichier Central.

c) Une fois que le chasseur a renseigné les champs, il doit cliquer sur « Valider » pour rendre effective la création de son compte.

NOTA : La création du compte du chasseur ne peut se faire, sur l'application, qu'après un pointage effectué entre :

- L'identifiant GU fourni par le chasseur
- L'identifiant GU du chasseur, figurant dans le Fichier Central

Ce contrôle de cohérence s'effectue immédiatement lorsque la FDC utilise le logiciel GU de la FNC ou le logiciel GU développé par ASGI.

S'agissant du logiciel RETRIEVER (EPOS), ce contrôle nécessite un certain délai. La création du compte ne sera possible que le lendemain de la prise de validation.

Questions / Réponses :

- Si la création de compte n'est pas effective au bout de 5 minutes.

⇒ Expliquer au chasseur qu'il faut fermer et rouvrir l'application (la redémarrer)

- Si après 5 minutes, un message indique au chasseur un délai de 48 heures pour créer son compte.

⇒ Expliquer au chasseur que ce délai de 48 h est normal et correspond à un délai de vérification de ses identifiants.

⇒ Toutefois, si ce délai excède 48 h, la FDC devra envoyer un message à la FNC en transmettant ses noms et prénoms + l'identifiant GU + date naissance, à la FNC, afin qu'elle effectue des contrôles pour voir où est le blocage.

4) Déclaration des prélèvements

Questions / Réponses :

- « La bécasse ne s'affiche pas. »

⇒ Soit le chasseur ne fait pas partie des 1 000 testeurs, et c'est donc normal.

⇒ Soit le chasseur fait partie des 1 000 testeurs. Dans ce cas, il y a un problème d'habilitation. La FDC le doit signaler à la FNC en transmettant ses noms et prénoms + l'identifiant GU + date naissance, à la FNC. La FNC fera le déblocage permettant l'habilitation.

5) Ouverture journalière de l'application

a) modalités

L'ouverture journalière de l'application, correspond à une **ouverture de session simplifiée**, c'est-à-dire sans avoir de nouveau à renseigner les champs « identifiant » et « date de naissance ».

⇒ **Lancer une session simplifiée** : une fois que le chasseur a, lors de sa première connexion, créé son compte, il peut ouvrir une session simplifiée sur son application en saisissant uniquement son mot de passe (son identifiant GU et sa date de naissance sont déjà pré-remplis) et en cliquant sur le bouton « Se connecter ».

⇒ **La session simplifiée est alors ouverte pour 24 h**. Pour des utilisations de l'application dans un délai de 24h depuis la dernière utilisation (par exemple deux déclarations successives de prélèvements), si le chasseur ferme l'application et met son portable en veille, il n'aura rien à ressaisir (ni identifiant GU ou date de naissance ou mot de passe....)

Nota : Pour pouvoir ouvrir une session en mode simplifié, il ne faut pas s'être préalablement déconnecté de l'application (voir point 6).

⇒ **Au-delà de 24 h**, la session sera fermée automatiquement : le chasseur n'aura que son mot de passe à saisir (son identifiant GU et sa date de naissance restent pré-remplis) pour rouvrir une nouvelle session de 24 h.

⇒ **Toutes ces utilisations peuvent se faire « hors réseau »**

b) Possibilité d'ouvrir l'application CHASSADAPT en mode « hors réseau » limitée à 7 jours

⇒ La possibilité d'ouvrir une session « hors réseau » est limitée à 7 jours.

⇒ Au-delà de 7 jours sans connexion du smartphone au réseau (Wifi, 3G, 4G), l'application sera fermée automatiquement et le chasseur ne pourra utiliser l'application qu'en se reconnectant via le réseau. Il n'aura que son mot de passe à saisir pour ouvrir de nouveau l'application (son identifiant GU et sa date de naissance restent pré-remplis).

⇒ **En pratique : un message d'erreur s'affiche au bout de 7 jours d'utilisation hors réseau**

Cette fonctionnalité a été prévue pour permettre une mise à jour régulière des données de CHASSADAPT.

Si le chasseur ne communique pas ses prélèvements au-delà d'une semaine (c'est-à-dire s'il n'a pas été connecté au réseau pendant une semaine), la base de données nationale n'est plus à jour des informations sur les quotas.

C'est pourquoi on l'oblige à se reconnecter au réseau pour que s'effectue un transfert automatique de ses déclarations dans la base CHASSADAPT.

Questions / Réponses :

- Si le chasseur n'arrive plus à se connecter à son compte uniquement avec son mot de passe :

⇒ Vérifier qu'il ne s'est pas déconnecté involontairement en croyant fermer la session et en cliquant sur « Se déconnecter » (voir point 6).

⇒ Vérifier que la durée d'utilisation de 7 jours en « hors réseau » ne soit pas dépassée et que le chasseur captait bien le réseau lorsqu'il a tenté de se connecter

Si le chasseur n'arrive toujours pas à se connecter à son compte, il y a peut-être un problème d'identifiant GU : voir point 3 « Créer un compte » : faire les contrôles relatifs à l'identifiant GU.

6) Déconnexion de l'application CHASSADAPT

Dans CHASSADAPT, la déconnexion implique que le chasseur quitte le compte « utilisateur ».

La déconnexion se fait en cliquant sur « Se déconnecter » dans le menu de l'application.

Il y a alors suppression des données saisies pour créer le compte : identifiant GU / Date de naissance / Mot de passe. Le chasseur, pour pouvoir se reconnecter à l'application doit ressaisir ces champs.

Questions / Réponses :

- Si le chasseur n'arrive plus à se connecter à son compte uniquement avec son mot de passe :

⇒ Vérifier qu'il ne s'est pas déconnecté involontairement en croyant fermer la session et en cliquant sur « Se déconnecter ».

Si le chasseur n'arrive toujours pas à se connecter à son compte, il y a peut-être un problème d'identifiant GU : voir point 3 « Créer un compte » : faire les contrôles relatifs à l'identifiant GU.